Docusign Envelope ID: B669B0E9-F77A-8218-81D5-7709D0F0B582

23MAY
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 34 Domaine de l'Etang, 69210 LENTILLY
823 608 609 RCS LYON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 31 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt six,
Le vendredi 31 juillet,
A 15 heures,

Madame Ophélie DUMAY, associée unique de la société 23MAY,

Après avoir exposé qu'il conviendrait d'étendre l'objet social aux opérations de pâtisserie, boulangerie, confiserie, salon de thé et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

A pris les décisions suivantes :

- Modification de l'objet social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Madame Ophélie DUMAY, Associée Unique, décide d'étendre l'objet social aux activités de pâtisserie, boulangerie, salon de thé et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet en France et à l'étranger : pâtisserie, boulangerie, confiserie, salon de thé. La fabrication, la préparation et la vente sur place ou à emporter, y compris via des sites internet ou tous autres modes de communication de tous produits alimentaires, glaces, boissons, épicerie, pâtisseries, confiserie, chocolaterie, traiteur et plats divers "

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Ophélie DUMAY

Signé par :
0480B668FEAC484...